

## Qui contacter ?



Clinique communautaire  
de Pointe-Saint-Charles

### La Clinique

Pour joindre le secrétariat de l'équipe du soutien à domicile de la Clinique, veuillez appeler entre 8h et 16h du lundi au vendredi au :

**514-937-9251**

N'hésitez pas à contacter l'infirmière responsable de votre dossier pour toute question ou besoin relatif à vos soins.

Nom : \_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_



Info-Santé

**811**

Vous pouvez aussi contacter un-e infirmier-e d'Info-Santé, si vous êtes inquiet-e ou si vous désirez obtenir plus d'informations sur votre état de santé ou sur votre maladie.  
Service ouvert 24h/24 et 7j/7.



Pour toutes  
les urgences

**911**

**Urgence !**



# LES SERVICES À DOMICILE

Fabricants d'humanité  
et réparateurs d'existence

**Infirmières  
et infirmiers**



Clinique communautaire  
de Pointe-Saint-Charles

La santé et la solidarité d'un quartier !

## L'infirmièr-e à domicile

L'infirmièr-e qui vous visite à la maison est là pour vous assister, vous et votre famille, dans l'épisode que vous traversez suite à un problème de santé.

En plus de vous **offrir des soins**, l'infirmièr-e vous **aide à utiliser vos ressources personnelles** et vous informe sur les organismes de la communauté qui pourraient vous être utiles.

### Rôle de l'infirmièr-e :

- Évaluer votre condition de santé.
- Élaborer un plan d'intervention selon votre situation.
- Vous offrir des soins infirmiers.
- Vous partager les connaissances nécessaires pour vous aider à gérer les difficultés éprouvées à cause de votre maladie ou de votre état de santé.
- Vous aider à apprendre et à développer vos habiletés à faire vos soins vous-même.
- Faire le lien entre les différent-e-s intervenant-e-s de votre équipe soignante.
- Vous conseiller sur les mesures qui faciliteront votre adaptation à votre nouvelle situation, dans le but d'améliorer et de maintenir votre état de santé et de retrouver votre autonomie.



## Fréquence des visites

Selon votre état de santé et son évolution, l'infirmièr-e détermine la fréquence et le nombre de visites à votre domicile. Le jour de votre rendez-vous chez le médecin, il n'y a pas de visite de l'infirmièr-e. **Les visites peuvent être fixées par l'infirmièr-e en avant-midi, en après-midi ou en soirée.**

**Dès que l'infirmièr-e jugera qu'il vous est possible de vous déplacer à nouveau, vous recevrez vos traitements à la Clinique (le transport n'est pas un critère retenu pour recevoir les services à domicile).**

## Soins et médicaments

**La Clinique fournit le matériel de base pour les pansements et les soins de sonde. Néanmoins, vous devez fournir les médicaments et les produits pharmaceutiques nécessaires à ces soins.**

Si vous recevez déjà des prestations en provenance de la CSST, des Anciens combattants, de la SAAQ, etc., vous devez vous procurer vous-même le matériel (*possibilité de remboursement par l'institution prestataire*).

Pour les besoins de votre traitement, certaines fournitures seront nécessaires, comme des sacs-poubelle, des essuie-tout, une boîte et un espace de rangement pour le matériel de soins.

Dès que les visites de l'infirmièr-e prennent fin, la Clinique cesse de fournir le matériel de soins.